

Nombre de Conseillers
en exercice : 29
présents : 26
votants : 28

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 16 juin 2022

Etaient présents :

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Angélique LAFONTAINE, Vincent DROUET, Jacques MICHEL, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Sylvie LECLERC, Julien LABADY, Patrice LEVANT, Céline BOISSON, Richard HERVÉ, Aurélie BEYAERT, Serge ROBINET, Natalie BAER, Angélique FEUILLU.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient représentés conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jean-Marc DROUET ayant donné pouvoir à Vincent DROUET ; Olivier BREMONT ayant donné pouvoir à Jacques LEGENDRE.

Etait absent : Audrey VALE DE VIGA

Mme Marie-Pierre GEORGET a été élue secrétaire de séance

Consultation du public pour l'extension de l'élevage de vaches laitières par le GAEC de la Touche de Tréguel - Avis

Madame le Maire expose le fait que la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DE LA TOUCHE DE TREGUEL, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage, concerne la régularisation pour l'enregistrement du troupeau actuellement présent sur le site à « La Touche de Tréguel » suite à l'augmentation de l'effectif laitier à 200 vaches traites et taries présentes.

Le projet relève du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2101-2-b de la nomenclature des ICPE en raison de l'effectif laitier (200 vaches).

Ce dossier fait l'objet d'une consultation du public, formalité préalable à la réalisation du projet depuis le 20 juin 2022 et jusqu'au 20 juillet prochain sur la commune de Guémené-Penfao.

Dans le cadre de la procédure de consultation du public, la commune de Guémené Penfao est amenée à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Cet avis ne peut être pris en compte que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Le projet ne nécessite pas de construction nouvelle. Les bâtiments existants et annexes sont dimensionnés pour accueillir le cheptel de vaches laitières.

Le rapport de l'inspection des installations classées indique que le dossier comporte l'ensemble des pièces et documents exigés. Ainsi qu'un nouveau plan d'épandage et la transmission du formulaire de déclaration de travaux souterrains afin de localiser la présence du forage sur le terrain.

Toutefois, le projet est assorti d'une demande d'aménagement en sollicitant une dérogation de distances vis-à-vis de :

- Trois tiers situés à moins de 100 mètres des installations de l'exploitation ;
 - D'un forage situé à moins de 35 mètres d'un hangar pour le stockage de paille et de foin ;
- En compensation, les exploitants ont prévu des aménagements pour :
- Lutter contre le bruit ;
 - Lutter contre les odeurs ;
 - Protéger le forage.

VU l'article R 181-38 du code de l'environnement,
VU le Code de l'environnement et, notamment, le livre V, titre 1^{er} (installations classées pour la protection de l'environnement), chapitre II section 2 « installations soumises à enregistrement » et les articles L.512-7 à L512-7-7 et R.512-46 à R.512-46-15,
VU la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511-9 du Code de l'environnement ;

VU la demande d'enregistrement déposée le 20 mai 2021 et complétée le 16 décembre 2021 et le 03 février 2022 par le GAEC DE TREGUEL, en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage de vaches laitières qu'il exploite à Guémené-Penfao au lieudit La Touche de Tréguel ;

CONSIDERANT que les membres de la commission urbanisme du 01/06/2022 ont été invités à prendre connaissance des éléments du dossier.

CONSIDERANT l'avis de recevabilité de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement de la Direction Départementale de la Protection des Populations du 04 mars 2022, précisant que le dossier paraît en relation avec l'importance de l'installation projetée et peut être mis à disposition du public ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral de consultation du public n°2022/ICPE/088 en date du 05 mai 2022, portant ouverture soumis à la consultation du public du 20 juin 2022 au 20 juillet 2022 inclus, sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LA TOUCHE DE TREGUEL en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage de vaches laitières qu'il exploite à Guémené-Penfao au lieudit La Touche de Tréguel.

CONSIDERANT que l'article 5 l'arrêté préfectoral précédemment cité prévoit que le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande d'enregistrement, en tant que commune concernée, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation du public ;

Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à bulletin secret

Résultats du vote :

Favorable : 23
Défavorable : 5

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

EMET un avis favorable sur le projet sous réserve de plantations de haies bocagères, non subventionnées par la Région, pour compenser les nuisances liées à cette extension.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.
Guémené-Penfao, le 23 juin 2022

Le Maire,
Isabelle BARATHON

